

Réunion du Comité Régional de l'Énergie Centre-Val de Loire du 9 juillet 2026

Proposition d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables dans le cadre de la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035

PROCES-VERBAL

Le Comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire s'est réuni à Orléans le jeudi 9 juillet 2026 sous la co-présidence de Monsieur Guillaume CHOUMERT, représentant du Préfet de la région Centre-Val de Loire, et de Monsieur Jérémie GODET, représentant du Président du Conseil régional.

Sont présents :

Collège 1 :

Le représentant du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Monsieur Guillaume CHOUMERT, SGAR ;
Le représentant de la Préfète de l'Indre, Monsieur Mathieu DOURTHE, DDT de l'Indre ;
La représentante du Préfet du Loir-et-Cher, Madame Sandrine REVERCHON, DDT du Loir-et-Cher ;
Le représentant de la Directrice de la DRAAF, Monsieur Jean-François HAUTTECOEUR ;
Le représentant de la DRAC, Monsieur Roland PELTEKIAN ;
Monsieur Hervé BRULE, Directeur de la DREAL ;
Le représentant du Directeur régional de l'ADEME, Monsieur Guillaume FARNY.

Collège 2 :

Le représentant du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, Monsieur Jérémie GODET vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative, chargé de l'efficacité énergétique ;
Monsieur Olivier BEATRIX, Conseiller régional délégué auprès du Président chargé du suivi des dossiers de réindustrialisation et de relocalisation de l'économie, et de l'investissement des projets stratégiques

Collège 3 :

Monsieur Philippe GOURLAY, représentant de l'Association des maires ruraux de France ;
Monsieur Yann LAFFONT, représentant de la Communauté d'agglomération Blois Agglopolys ;
Monsieur Xavier NICOLAS, Président de Territoire d'Energie Eure-et-Loir ;
Monsieur Olivier Le CAM, représentant du Syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE18) ;
Monsieur Stéphane CAILLAUD, représentant du Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI) ;
Monsieur Joël NAUDIN, représentant du Syndicat Intercommunal de Distribution du Loir-et-Cher (SIDELC).
Monsieur Philippe VACHER, représentant du Conseil départemental du Loiret ;

Sans voix délibérative :

Madame Muriel BATAILLE, suppléante de l'Association des maires ruraux de France ;
Monsieur Philippe VIGIER, suppléant de Territoire d'Energie Eure-et-Loir ;

Collège 4 :

Madame Julie LARCHER, représentante du Syndicat des Energies Renouvelables Centre-Val de Loire (SER) ;
Monsieur Guillaume COUPEAU, représentant du groupement régional de la FEDENE en Centre Val de Loire ;
Monsieur Bruno LACOMBE, représentant d'EDF ;
Monsieur Nicolas DUMAS, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie régionale ;
Monsieur Rached AIT-SLIMANE, représentant de GRDF ;
Monsieur Olivier LORIOT, représentant d'ENEDIS Centre-Val de Loire ;
Monsieur Nicolas JUGUET, représentant de RTE Ouest.

Sans voix délibérative :

Monsieur Arnaud BESSÉ, représentant de la Chambre régionale d'agriculture ;
Monsieur Christian LE GARGEAN, suppléant de NATRAN ;
Madame Anne LHEUREUX, suppléante GRDF ;
Monsieur Romain PAYS, suppléant d'ENEDIS ;

Collège 5 :

Monsieur Dominique VIARD, représentant de FNE Centre-Val de Loire ;
Monsieur Éric DUTHOO, représentant de la délégation régionale Fédération Patrimoine-Environnement.
Monsieur Pierre ALLORAND, personnalité qualifiée,
Monsieur Jean-Christophe CICERON, Énergie Partagée Réseau Centre-Val de Loire.

Accompagnateurs des membres sans voix délibérative :

Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Syndicat département d'Energie du Cher SDE18
Monsieur CHAUVET, Territoire d'Energie Eure-et-Loir ;
Madame Sophie NICOLAS, Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire SIEIL 37 ;
Monsieur Thibault GASC, SIDELC ;
Monsieur Xavier HENRIOT, Conseil départemental du Loiret ;
Monsieur Florent GROSPART, Conseil régional Centre-Val de Loire ;
Madame Alexandra CHOCHOY, Conseil régional Centre-Val de Loire ;
Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, Conseil régional Centre-Val de Loire ;
Madame Alexia LACLERGUE, Conseil régional Centre-Val de Loire ;
Madame Claire GUYONNET, Conseil régional Centre-Val de Loire ;
Monsieur Aristide ORTIZ, Sous-préfet de Châteaudun, référent EnR de l'Eure-et-Loir ;

Madame Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, Sous-préfète de Chinon, référente EnR de l'Indre-et-Loire ;
Monsieur Narendra JUSSIEN, Sous-préfet de Montargis, référent EnR du Loiret ;
Monsieur Mickaël CHARIOT, DDT37
Madame Anna DESHAYES, DDT41 ;
Madame Marion MONDOT, DDT45.
Madame Virginie LONGEVILLE, DDT45 ;
Madame Chrystel MEAR, SGAR ;
Monsieur Mathieu SANTUNE, DREAL ;
Madame Pascale FESTOC, DREAL.
Madame Saranto RANDRIANALIMANANA, DREAL ;
Monsieur Martial MAKLOUFI, DREAL.

Sont excusés :

Collège 1 :

Madame Anne BESNIER, Conseil régional ;
Monsieur Lionel GEOLLOT, Conseil régional ;

Collège 3 :

Monsieur Alain ANCEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Monsieur Bernard MATHAULT, Communauté d'agglomération Bourges Plus.

Introduction

Monsieur Jérémie GODET rappelle l'objet de la séance, qui vise à formuler la proposition d'objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables en déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie, conformément à la saisine ministérielle de début juin et au délai réglementaire de deux mois. Il évoque l'anticipation donnée à cette saisine en région Centre-Val de Loire, la mise en place de groupes de travail dès 2025 permettant d'avoir une base à proposer qui résulte des discussions avec les membres du comité et l'ensemble des acteurs des différentes filières.

Monsieur Guillaume CHOUMERT indique que la programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 13 février 2026 porte un objectif fort de renversement du mix énergétique, celui-ci devant passer de 60% d'énergies fossiles en 2023 à 60% d'énergies décarbonées en 2030 et 70% en 2035. Il salue les nouveaux membres du comité suite au renouvellement des membres résultant des élections municipales de début d'année.

Présentation (cf diaporama)

Les services de la DREAL et du Conseil régional rappellent les modalités de l'exercice de régionalisation et présentent la proposition d'objectifs faite au comité régional de l'énergie pour les différentes filières et horizons temporels. Celle-ci résulte en grande partie des propositions émanant des différents groupes de travail, et intègre par ailleurs une mise en cohérence avec les travaux du schéma régional biomasse pour les filières biomasse solide (bois-énergie, déchets) et biométhane injecté. Elle porte également une proposition nouvelle pour l'éolien et la livraison de froid dans les réseaux urbains, basée sur la dynamique de développement de projets et le gisement connu.

REACTIONS ET ECHANGES

- **Monsieur Nicolas, Président de Territoire d'Energie Eure-et-Loir, président de l'entente régionale des syndicats d'énergie et vice-président à la FNCCR** rappelle les missions régaliennes des syndicats d'énergie conduites en partenariat étroit avec le concessionnaire ENEDIS, et la mise en place d'une société de réalisation de projets d'énergie renouvelable (la SEM EneR Centre-Val de Loire), qui confèrent aux syndicats une expérience certaine dans le domaine des énergies renouvelables. Ce vécu conduit à formuler deux remarques :

1/ il y a un temps administratif long pour tenir compte des études techniques à réaliser, des études environnementales, des autorisations administratives, demande de raccordement, consultation avant travaux et soumission à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie. Ce temps induit des coûts et donc un besoin de capitaux. Si la SEM EneR Centre-Val de Loire génère aujourd'hui des résultats positifs, il a fallu injecter une dizaine de millions d'euros pour assurer les dépenses de fonctionnement. Il est de la responsabilité collective de réfléchir à des moyens de réduire ce temps administratif.

2/ Dans beaucoup d'endroits, la possibilité de construire des parcs d'énergie renouvelable se heurte à des difficultés de raccordement, soit parce que le poste source est saturé, soit parce que le réseau ne le permet pas. Des élus et élus qui ont délibéré pour faire des zones d'accélération dans le cadre de la loi d'accélération de la production EnR (dite loi APER) témoignent de l'impossibilité de réaliser un projet parce que le réseau ne le permet pas. A l'inverse, il y a des endroits où on pourrait se raccorder, mais ce sont des endroits urbains très denses, dans lesquels on ne peut pas réaliser de parc d'énergie renouvelable. Il y a dès lors des investissements nécessaires. L'entente des syndicats d'énergie souhaite porter cette voix vis-à-vis de ce comité et de l'échelon national, et pense qu'on pourrait être plus ambitieux en termes d'énergies renouvelables. Certes la consommation d'électricité n'a pas augmenté en France depuis de longues années, du fait principalement de la désindustrialisation du pays, mais de nouveaux usages vont cependant se développer dans les 20-30 ans qui viennent et il faudra alors être prêt pour y faire face.

Par ailleurs, l'entente souhaite évoquer aussi le gaz, qui constitue toujours un des éléments significatifs du mix énergétique. La région Centre-Val de Loire est une région où il y a encore une activité agricole compétitive et efficace. Le développement des méthaniseurs a été poussé pour traiter la matière organique, celle issue des exploitations agricoles comme celle des déchets ménagers. Les syndicats sont aussi autorités organisatrices de la distribution du gaz en lien avec GRDF. Ils considèrent qu'en parallèle de l'électrification, il faut maintenir la consommation du gaz produit par la matière organique et que, au regard des échanges conduits avec la profession agricole et GRDF, l'objectif du biométhane injecté pourrait être plus ambitieux, pour atteindre 6 TWh en 2035, et monter jusqu'à 11 TWh par la suite.

- **Monsieur Ait Slimane, directeur territorial de GRDF**, souligne que le SRADDET porte une ambition de production du biométhane à hauteur de 4,4 TWh à échéance 2030. En tant qu'opérateur, GRDF valide la proposition baissière à 3,7 TWh en 2030 issue du groupe de travail, qui s'inscrit dans une logique sur la dynamique des unités de méthanisation. M. Ait Slimane fait cependant part de son inquiétude sur les objectifs proposés pour 2035 (4,3-4,5 TWh) alors que le jalon haut de la fourchette issue du groupe de travail s'établissait à 6 TWh. Il indique que les projets en construction permettent d'ores et déjà l'injection d'1 TWh, auquel s'ajoute 1,7 TWh de projets au stade des études détaillées GRDF (c'est-à-dire ayant réservé des capacités d'injection au réseau). Cela représente plus de 70% de l'objectif 2030. La proposition pour 2035 est présentée comme s'appuyant sur « un ralentissement des projets et des incertitudes sur les conditions de réussite ». Des incertitudes, il y en a, notamment au travers du dispositif de certificat de production de biométhane (CPB), dispositif qui n'est pas aux mains des opérateurs. GRDF témoigne de ce que la dynamique de projets est là, puisqu'on est passé de 2 méthaniseurs en service en 2018 à 51 en 2026. GRDF et Natran identifient un rythme de 650 GWh de projet tous les ans. Sur le plan agricole, la méthanisation sécurise l'exploitation : elle apporte du digestat en substitution d'engrais chimiques et diversifie les revenus. Enfin, au-delà des CIVES, il y a les boues de STEP, les résidus de culture, les biodéchets, les sous-produits des industries agroalimentaires qu'il faut capter. C'est pourquoi GRDF demande,

pour les opérateurs, mais également pour l'ensemble de la filière gazière et l'activité agricole, une augmentation du jalon 2035 haut à 6 TWh.

- **Monsieur Béatrix, conseiller régional**, intervient en premier lieu pour partager l'avis des membres précédents sur la nécessaire augmentation de l'objectif du biométhane injecté à 6 TWh en scénario 2035 haut. Il estime que cet objectif est compatible avec le gisement disponible car la méthode d'évaluation présentée comporte un angle mort, celui de l'évasion de la biomasse produite en Centre-Val de Loire pour des méthaniseurs hors région, via des collecteurs. Il considère ainsi l'ambition exprimée comme sous-dimensionnée par rapport à un potentiel. Il ajoute qu'il est crucial pour nos agriculteurs d'être partie-prenante de l'ambition de décarbonation de l'économie française et de pouvoir valoriser agronomiquement leur production par les engrais issus de la production de biométhane. Il relève que la PPE au plan national a de très hautes ambitions pour cette filière.

En second lieu, M. Beatrix formule la proposition d'inscrire à l'avis du comité deux points relatifs aux besoins de raccordement des projets EnR au réseau électrique : le premier, pour solliciter l'adéquation de la révision du S3REnR en cours avec les ambitions portées par les objectifs proposés, le second, pour indiquer au Ministre et au régulateur le besoin de balayage de la file d'attente de RTE et ENEDIS et de redéfinition des priorisations d'entrée en file d'attente chez les gestionnaires de réseau pour tenir compte de la performance technico-économique des projets.

- **Monsieur Choumert, co-président de séance**, confirme que le sujet du raccordement revêt un enjeu majeur, qui fait partie des travaux initiés tous ensemble ces dernières années. Les services de l'Etat, que ce soit au niveau régional ou au niveau départemental (avec les préfets, sous-préfets référents EnR et DDT), travaillent avec l'ensemble des gestionnaires de réseau et les parties-prenantes. Le Centre-Val de Loire est une région qui a avancé assez tôt sur la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Il y a eu une mise en pause des révisions et une compilation nationale de l'augmentation des différents schémas pour s'assurer de l'adéquation du schéma décennal de développement des réseaux et des besoins des différentes régions. Il y a eu une implication très forte de la DREAL pour obtenir au plan régional une part importante de l'augmentation nationale des capacités réservées aux schémas. Elle correspond à +5,1 GW par rapport aux 8,2 GW qui sont aujourd'hui réservés, soit une offre globale de raccordement qui s'élève à 13,3 GW pour le Centre-Val de Loire, avec une échéance à 2040. Notre région bénéficie ainsi de la 2^{ème} augmentation en valeur absolue après la Nouvelle Aquitaine et est celle qui augmente le plus en relatif. S'agissant de l'adéquation entre ce qui est voté aujourd'hui et ces 13,3 GW, les objectifs proposés pour l'éolien et le photovoltaïque à horizon 2035 s'établissent à 9,4 GW en seuil haut, ce qui laisse une marge de 4 GW d'ici 2040, nécessaire à la vie de la file d'attente, mais confirme la cohérence entre ce qui est soumis au vote et la capacité fixée par le préfet de région et notifiée à RTE début avril suite à la discussion nationale. Les travaux sont relancés pour identifier désormais plus concrètement les besoins de création ou renforcement d'ouvrages et leur localisation afin de répondre aux besoins de raccordement. Le Préfet approuvera la quote-part du nouveau schéma à l'issue de ce travail.

Sur la question des files d'attente, elle occupe aussi beaucoup les services de l'Etat au plan régional comme départemental. La Préfète avait écrit au niveau national pour formuler des propositions d'évolution. Certains points relevant de la loi, seul un travail à règle constante peut dans l'attente être mené à l'échelle régionale.

- **Monsieur Brulé, directeur de la DREAL**, apporte quelques éléments complémentaires sur la question du biométhane, qui a fait l'objet d'un travail approfondi dans le cadre de la préparation du schéma régional biomasse. Il précise que les autres gisements que ceux émanant de l'agriculture ont bien été traités, mais qu'il y avait une forme de variable d'ajustement sur le sujet des CIVEs (Cultures intermédiaires à vocation énergétique) au regard du niveau d'extension que peut représenter ces cultures. Il souligne que l'objectif d'augmentation proposé sur le biométhane est extrêmement fort et qu'il nécessite une mobilisation particulière. Plusieurs actions sont prévues par le schéma régional biomasse pour essayer d'arriver à ce niveau de mobilisation. Cela veut dire passer

de 1% à 15% la surface en céréales et en oléo-protéagineux de la région qui connaîtra une culture intermédiaire dans son cycle cultural. C'est un challenge extrêmement important pour l'agriculture, sans lequel on ne parviendra pas à produire le biométhane attendu. Très concrètement, l'objectif pour 2030 signifie mettre en service 30 méthaniseurs par an dans la région d'environ 17 GWh chacun, là où étaient évoqués tout à l'heure 50 méthaniseurs mis en service en 8 ans, de taille moyenne inférieure. C'est donc une réelle ambition. Et il faudra aller chercher les zones d'implantation de ces projets car les zones d'accélération remontées jusqu'ici par les communes ne permettent pas de soutenir cet objectif.

- **Monsieur Godet, co-président de séance,** considère que cette traduction de l'objectif en nombre d'installations à faire émerger est utile pour donner le ton et devrait en particulier questionner les élus locaux qui sont aussi attentifs à la question de l'acceptabilité des équipements sur les territoires. M. Godet informe par ailleurs que les chiffres ont été travaillés en relation avec Temanuata Girard, Vice-présidente du conseil régional déléguée à l'agriculture et à l'alimentation. Cette dernière s'est montrée particulièrement attentive dans les débats sur la question des CIVEs et des modèles agricoles et agronomiques que cela suppose dans un contexte où il va falloir s'adapter à la nouvelle donne climatique. Les grandes cultures ont un modèle fragile en période de canicule et de sécheresse. Le facteur de multiplication par 15 de la surface couverte en CIVEs semble déjà une bonne base.

M. Godet ajoute que les décisions de l'Etat sur les tarifs de rachat du gaz, qui ont évolué et vont évoluer d'ici 2027, même s'il souhaite que l'Etat revienne sur cette décision, impacteront vraisemblablement la méthanisation agricole.

Au regard de ces éléments, il juge la proposition comme ambitieuse et rappelle que, d'ici 2035, il y aura des clauses de revoyure, et également une phase de négociation entre l'Etat central et les Régions d'ici la finalisation de l'exercice, qui permettra de revoir les échelles.

- **Monsieur Lorient, directeur régional d'ENEDIS,** formule trois observations.

1/ Le bilan montre que la région Centre-Val de Loire a connu une des plus fortes augmentations des raccordements EnR depuis 2020 : une multiplication par 2 de la puissance raccordée au réseau, dont 95% sur le réseau de distribution. Cette dynamique a été accompagnée dans la limite des objectifs et investissements décidés dans le cadre du S3REnR en vigueur.

2/ Les objectifs proposés en matière de photovoltaïque et d'éolien sont ambitieux et cohérents avec les capacités projetées des réseaux : ils impliquent une multiplication par 2 du solaire photovoltaïque en 2030 par rapport à aujourd'hui et une multiplication par 3 d'ici à 2035.

3/ En ce qui concerne la notion d'apurement des files d'attente, il importe de distinguer le réseau de transport du réseau de distribution. En effet, 90% des projets en file d'attente sur le réseau de distribution aboutissent. Si des critères de priorisation devaient être introduits, il n'appartient pas aux gestionnaires de réseaux mais aux pouvoirs publics de les fixer. L'exercice est très compliqué, si ce n'est de considérer le coût pour la collectivité et le signal prix, critère que M. Lorient encourage les pouvoirs publics à retenir.

- **Monsieur Bessé, vice-président de la chambre d'agriculture régionale,** affirme que la méthanisation est un enjeu majeur pour l'agriculture de demain et que les agriculteurs ont besoin d'un projet ambitieux, qu'un objectif de compromis entre 4,5 et 6 TWh permettrait à chacun de s'y retrouver. Il exprime son inquiétude sur la suppression annoncée du tarif d'achat qui va mettre en péril et en risque des projets de méthanisation agricole vertueux pour les territoires, pour les pratiques agricoles et pour les souverainetés alimentaire comme énergétique. Il plaide pour un retour en arrière, à défaut duquel l'agriculture ne pourra être le contributeur de ces objectifs.

- **Monsieur Duthoo, fédération Patrimoine environnement,** rebondit sur la présentation initiale qui traitait du repowering éolien comme levier prioritaire du développement de la filière. Dans une région au patrimoine touristique et environnemental important, cette pratique peut être perçue comme une façon d'éviter certaines études. Mettre de la puissance supplémentaire, c'est augmenter la taille des générateurs. Or, cette orientation constitue une atteinte au patrimoine mais aussi aux habitants. Augmenter la

hauteur des éoliennes doit réinterroger la distance des 500 m aux habitations actuellement prévue par la loi. Une demande d'éloignement à 10 fois la hauteur d'une éolienne a été portée par les associations du G7 auprès du Gouvernement, restée sans écho à ce jour. M. Duthoo fait par ailleurs mention des travaux qui avaient été conduits autour de la cathédrale de Chartres, qui prévoyaient que les parcs préexistants dans les cônes de vue de la cathédrale ne soient pas renouvelés au terme de leur contrat. Enfin, il s'interroge sur l'artificialisation des sols à l'occasion des renouvellements éoliens, dès lors que les socles existants ne seraient pas réutilisés.

- **Julie Larcher, représentante du syndicat des énergies renouvelables**, se dit attristée et inquiète des objectifs portés pour l'éolien, notamment en ce qui concerne la fourchette haute 2035. Elle entend la prise en compte, pour 2030, des projets déjà connus, questionne sur les taux de réussite énoncés dans la présentation pour 2030 et 2035, et souligne qu'à horizon 2035 de nouveaux projets feront leur apparition, qu'il importe de considérer. S'agissant du renouvellement, Mme Larcher, en réponse à M. Duthoo, précise que de nouvelles études sont bel et bien réalisées. Elle s'étonne des chiffres de 100 MW à 2030 et 300 MW à 2035 attribués à ce renouvellement lors de la présentation. Considérant une éolienne aujourd'hui autour de 3,5 MW, cela représenterait une trentaine seulement d'éoliennes remplacées en 2030, ce qui marque une faible ambition. Mme Larcher conclut que le SER peut s'y retrouver sur l'objectif 2030 mais qu'il porte un souhait de révision à la hausse de l'objectif 2035, rappelant le besoin de conduire une politique énergétique affirmée face au changement climatique.

Sur le biométhane, le SER demande également une révision de l'objectif, a minima s'agissant de la fourchette haute 2035.

Hors réunion : il est précisé que la puissance énoncée était relative au gain de puissance et non pas à la puissance totale des nouveaux mâts installés. Elle est estimée sur la base d'un renouvellement systématique des mâts 4 ans après le terme de leur contrat d'achat.

- **Dominique Viard, France Nature Environnement**, exprime son soutien aux travaux du comité régional vis-à-vis des enjeux de décarbonation de l'économie et des usages, qui va de pair avec la production d'énergie renouvelable mais aussi la sobriété. En premier lieu, il porte la nécessité de faire coïncider le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité et plaide pour que l'avis du CRÉ intègre cette nécessité, qui pourrait se traduire par le maintien de territoires « vierges » de production renouvelable au sein des zones protégées Natura 2000, ou encore des ZNIEFF, qui représentent 10 à 15% seulement du territoire régional.

En second lieu, M. Viard observe que l'objectif de développement du photovoltaïque est un objectif global. Or le groupe de travail avait également conclu à une préconisation d'installation prioritaire sur les surfaces artificialisées. Il souhaite donc que des sous-objectifs (surface artificialisée et surface en espace naturel agricole et forestier) soient exprimés. Ceci permettrait à la fois de réduire l'impact sur la biodiversité et de favoriser un meilleur équilibre territorial. Au regard de la situation des départements du Cher et d'Indre, qui voient se développer de gros projets photovoltaïques, il y a un enjeu majeur à définir ce qu'on veut en termes de photovoltaïque.

- **Nicolas Juguet, RTE**, partage les préoccupations de M. Lorient sur la nécessaire équité de traitement des porteurs de projets qui se présentent pour un raccordement. Il souhaite remettre en perspective le développement des énergies renouvelables avec leur finalité, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Cette neutralité, c'est l'électrification des besoins et la nécessité d'un système électrique équilibré à tout instant. La surcapacité de production actuelle conduit à des prix négatifs. Si ces épisodes perdurent, il y aura un surinvestissement dans les réseaux et des filières fragilisées parce qu'elles ne trouvent pas leur clientèle. Il faut déplacer les usages carbonés vers l'électrification décarbonée. Or les dernières publications de RTE font état d'une consommation atone au national et à la maille Centre-Val de Loire. Il y a un impératif à agir sur ce champ.

- **Monsieur Ait Slimane, directeur territorial de GRDF**, intervient en réaction aux derniers éléments présentés par la DREAL sur la méthanisation. Il questionne les valeurs

énoncées sur le nombre d'unités de méthanisation et leur potentiel de production moyen, au regard de l'objectif 2035. Il indique que l'objectif proposé de production de gaz vert à 2030 représente une contribution du Centre-Val de Loire à hauteur de 8,2% de l'objectif national. Cette contribution tombe à 5 - 5,5% à 2035, ce qui n'assoit pas une volonté d'aller sur cette filière en 2035 ou dénote une absence de moyens pour y arriver. Sans perspective, la dynamique constatée en Centre-Val de Loire s'en trouvera freinée.

- **Monsieur Vigier, Territoire d'Energie Eure-et-Loir**, pointe la question centrale des postes source au regard des stocks de projets de production d'énergie qui ne peuvent pas voir le jour faute de raccordement au réseau électrique. Il déplore le manque de visibilité sur les échéances et coûts de raccordement à l'image du poste Eure-et-Loir 3, dont la mise en service est annoncée en 2033. Un projet photovoltaïque de 135 ha doit rechercher des investisseurs, supporter un coût d'études important. Il faut une visibilité à 15 voire 20 ans ; se mettre en capacité d'apporter des réponses sur le terrain, grâce à notre savoir-faire, nos ingénieurs, notre technique.

- **Monsieur Beatrix, conseiller régional**, note qu'une majorité d'expressions s'est positionnée pour un réajustement de la trajectoire du biométhane. Il relève que le Centre-Val de Loire connaît un développement à un rythme bien inférieur aux autres régions alors que son potentiel est supérieur. Il considère que, même s'il faut rester dans un modèle raisonnable du point de vue de l'acceptabilité sur le terrain, le standard des unités de méthanisation n'est plus de 13 GWh comme il a pu être évoqué sur l'exemple de Clermont-Ferrand. Il souligne une nouvelle fois la nécessité que le Centre-Val de Loire contribue aux très fortes ambitions nationales portées par la PPE3. Il réaffirme également le souhait de voir l'avis du CRÉ, destiné au ministre, mentionner la problématique S3REnR et le besoin de critères de priorisation.

- **Monsieur Laffont, conseiller municipal délégué à la Ville de Blois, vice-président de la communauté d'agglomération de Blois, président de Valeco (syndicat interdépartemental de traitement des déchets qui opère une unité de valorisation énergétique à Blois)**, se félicite que les opérateurs qui se sont exprimés aient de grandes ambitions pour notre région mais souhaite apporter en contrepoint le témoignage d'un élu local représentant d'une agglomération avec une ville-centre, une première couronne périurbaine, mais aussi des dizaines de petites communes rurales de moins de 1000 habitants. Il exprime sa confiance dans l'expertise des services de la Région, des services de l'Etat et dans l'intelligence collective issue des groupes de travail. Il indique se reconnaître dans les objectifs qui sont proposés. Il met en avant la conscience aiguë des élus face au dérèglement climatique, leur volonté forte de contribuer au développement des énergies renouvelables mais un manque criant d'ingénierie, d'expertise et de compétences face à ces techniques et technologies. Dans ce contexte, il déplore les attaques récentes contre l'ADEME. Il conclut que, face aux questions d'acceptabilité des populations sur l'éolien ou la méthanisation, face à une disponibilité des financements de plus en plus difficile, il ne suffit pas d'augmenter les objectifs pour que, par génération spontanée, les projets éclosent et se développent sur les territoires. Il considère ainsi que si nous atteignons en 2035 les objectifs proposés au comité, ce sera déjà une très belle réussite. Il se prononcera en conséquence pour les objectifs proposés.

- **Monsieur Coupeau, FEDENE**, intervient au nom des opérateurs de l'industrie, des collectivités et du bâtiment qui assurent un service énergétique. Il souligne que la chaleur représente 40% des besoins des consommateurs finaux, qu'elle totalise 14 TWh en version basse 2035. Il considère ainsi que le groupe de travail a bien travaillé et validera tous les chiffres. Il émet un petit bémol par rapport à la situation actuelle de canicule pour indiquer que le groupe de travail avait un peu sous-estimé le froid dans les données, mais que celui-ci pouvant être produit à partir de géothermie par exemple, on s'y retrouvera globalement. Il évoque les besoins de flexibilité du réseau pour lesquels des réponses nouvelles vont pouvoir se développer via les batteries thermiques, avec des connexions aux réseaux de chaleur pour le stockage de l'énergie avant sa restitution sur le réseau électrique.

- **Monsieur Nicolas, Président de Territoire d'Energie Eure-et-Loir, président de l'entente régionale des syndicats d'énergie et vice-président à la FNCCR**, revient sur l'inquiétude des agriculteurs exprimée par la chambre régionale d'agriculture face à l'absence de garantie sur les prix du biométhane. Faisant le constat d'un coût de production du biométhane plus élevé que le coût du méthane d'importation, il suggère qu'une réflexion puisse être conduite sur une tarification du biométhane en deux parties : une première partie qui rémunérerait le service effectivement apporté par les agriculteurs en termes de traitement de la matière organique, une seconde partie qui consisterait à fournir une énergie renouvelable compétitive par rapport au méthane naturel.

- **Monsieur Viard, FNE**, s'exprime pour se désolidariser du terme de « consensus » évoqué précédemment sur la méthanisation. Il indique que l'objectif de multiplication par 10 par rapport à aujourd'hui proposé au CRÉ est déjà extrêmement ambitieux et que ce serait mal connaître l'acceptabilité sociétale des projets que de demander plus.

- **Monsieur Brulé, directeur de la DREAL**, intervient en rebond sur les dernières expressions :

1/ Sur l'évolution du tarif d'achat de la méthanisation, il confirme l'existence de travaux en cours au niveau national : un mécanisme d'appel d'offres simplifié est envisagé pour les plus petits projets, en substitution du dispositif de certificat de production de biogaz qui sera l'outil réservé aux autres installations. Il entend l'inquiétude, précise qu'il est difficile à ce stade de mesurer l'impact de l'évolution envisagée, toute modification dans les dispositifs de financement étant par expérience de nature à perturber.

2/ Sur le repowering éolien, il rappelle que l'évaluation d'un gain de 100 MW en 2030 issu de cette pratique ne constituera qu'une partie de l'équation. Il y a besoin parallèlement d'éoliennes nouvelles, qui mettront du temps à aboutir au regard de la cinétique d'émergence de ces projets, certains d'entre eux n'aboutissant d'ailleurs jamais, même s'ils sont autorisés. C'est ce qui explique que les objectifs proposés pour 2030, voire 2035, s'appuient en grande partie sur tout ce qui est connu aujourd'hui. S'agissant de la directive paysagère de Chartres, qui concrétise, dans un document opposable, les travaux engagés sur l'Eure-et-Loir, elle porte des limitations de hauteur dans les cônes de vue de la cathédrale, qui conduisent à des interdictions pour les nouveaux projets, et un principe de non-dégradation de l'existant.

3/ Pour les questions liées aux sous-objectifs sur le photovoltaïque, il est précisé que l'exercice imposé à ce stade est celui du tableau qui a été présenté. Néanmoins, c'est un sujet qui intéresse évidemment les services de l'Etat et sur lequel ils sont très attentifs. C'est l'examen des procédures projet par projet qui permet de dire si on peut ou non, et dans quelles conditions, réaliser les projets. Toujours avec des chiffres qui valent ce qu'ils valent comme sur les méthaniseurs, l'objectif photovoltaïque, dès lors qu'il serait même intégralement réalisé au sol, ce qui n'est pas le cas et ne sera pas le cas, cela représenterait 0,5% de la surface agricole utile. Le développement des projets se joue aussi à travers la tarification : il y a un dimensionnement des objectifs de tarification réparti selon les typologies de projet.

Phase de validation de l'avis :

- **Monsieur Godet, co-président de séance**, indique avoir entendu les différentes prises de parole, qui ne font pas consensus puisque des points de vue divergents se sont exprimés. Il propose, au nom des co-présidents, de faire évoluer la fourchette haute 2035 sur la méthanisation en retenant 5 TWh plutôt que 4,5 TWh, ce qui apparaît comme une forme de compromis entre les différentes positions exprimées, en rappelant que les prochaines années offriront l'opportunité de rediscuter ces objectifs, qui sont des exercices de prospective et nécessitent toujours qu'on puisse les réajuster notamment vis-à-vis de la réalité de la dynamique de la filière. Les co-présidents proposent également d'enrichir l'avis du comité avec une forme de motion pour tenir compte des expressions sur le S3REnR.

- **Monsieur Choumert, co-président de séance**, suggère d'opérer en deux votes successifs : un premier sur le tableau des objectifs territorialisés des EnR, qui constitue strictement la réponse au cadre réglementaire ; un second sur une forme de motion du comité dont la rédaction est stabilisée comme suit :

« *Le comité régional de l'énergie réuni le 9 juillet 2026 :*

- *Insiste sur l'importance de l'adéquation entre la capacité réservée du S3REnR et les objectifs régionaux de développement des EnR à l'horizon 2030 comme 2035 ;*
- *Souligne les difficultés induites par la gestion des files d'attente et souhaite que les réflexions nationales menées sur cette problématique puissent aboutir prochainement. »*

Après avoir rappelé les modalités du vote et confirmé l'atteinte du quorum (27 membres sont représentés dont 7 du collège 1, 2 du collège 2, 7 du collège 3, 7 du collège 4, 4 du collège 5), ces deux propositions sont mises au vote à main levée des membres.

Résultat du vote sur le tableau chiffré :

- **Contre : 6** - SDE18, Territoire d'Energie Eure-et-Loir, SDEI, SIDELC, CD45 (collège 3), Fédération Patrimoine Environnement (collège 5) pour cause d'objectifs jugés pas assez ambitieux.

- **Abstention : 3** – GRDF, SER (collège 4), Association FNE (collège 5)

- **Pour : 18**

Résultat du vote sur la motion :

- **Contre : 0**

- **Abstention : 1** – Association FNE (collège 5)

- **Pour : 26**